



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité d'Albanel, que :

Le 4 juillet 2022 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Bhérer concernant la marge arrière de son bâtiment complémentaire.

L'acceptation de la demande de monsieur Daniel Bhérer aurait pour effet d'autoriser que son garage demeure implanté à une distance de 2,24 et 2,34 mètres de la marge arrière qui sont inférieures à celles exigées au présent règlement et à celle exigée au règlement numéro 42-93 en vigueur à l'époque, soit une distance de 7,5 mètres de toute ligne d'emprise de rue.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 20 JUIN 2022.

Stéphanie Marceau, CPA, CA, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Stéphanie Marceau, CPA, CA, greffière-trésorière, résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 20 juin 2022, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 juin 2022.

Greffière-trésorière